

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pénit, 27 janvier 1884](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Pénit, 27 janvier 1884

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilièstère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 janvier 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Pénit](#)

Lieu de destinationVézilly (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin informe Pénit que l'instituteur qui devait quitter le Familièstère a changé d'avis et qu'en conséquence, il ne reste qu'une seule place vacante. Il lui propose de prendre cette place et l'invite à venir au Familièstère voir les écoles.  
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Familièstère](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\) - Familièstère : écoles](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation1 p. (490r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Paris 27 janvier 18

Monsieur Pénit,

En réponse à votre lettre  
du 27 et je m'empresse  
de vous informer que la  
situation s'est un peu  
modifiée ici. La personne  
qui devoit quitter une de  
mes classes, au moment  
du passage de M. le Ins-  
pecteur, a changé d'avis  
et est resté à son poste.

Il n'y a donc en ce  
moment qu'une place  
vacante. Et il vous  
conviendrait malgré cela

de la prendre en  
attendant que votre  
nominata puisse se  
produire. Ce mieux  
serait pour vous de  
venir ici voir mes  
classes et causer avec  
moi. Vous apprécieriez  
mieux de cette façon  
la situation. Je vous  
indemniserai de vos  
frais de voyage.

Truilly agréer,  
Monsieur, mes civilités  
permanentes.

Goussier